Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_067-DE

LA BOUSSAC

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 14

Le 4 novembre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Salle du Conseil Municipal, Mairie sous la présidence de Christine FAUVEL, suivant convocation transmise le 28 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : FAUVEL Christine, VIGOUR David, BOULMER Daniel, MÉNARD-CORVAISIER Magali, LOIZEAU Cyrille, LAYER Martine, RABOURT Jean-Luc, RICHEUX Nadège, MARTIN Monique, BLANCHET David, LEMENANT Fanny, CHAPDELAINE Jérôme, MOULIN Pascaline
Excusé ayant donné procuration : NOEL David à CHAPDELAINE Jérôme
Excusé sans procuration : VITASSE Marie-Frédérique

Secrétaire de séance : MÉNARD-CORVAISIER Magali

2026-067 - Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public 2025 du SIE de Landal

Mme le Maire ouvre la séance et rappelle que le Code Général des Collectivités Territoriales impose, par ses articles D.2224-1 à D.2224-5, de réaliser un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'Assainissement Collectif.

Ce rapport doit être présenté à l'assemblée délibérante dans les 6 mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné et faire l'objet d'une délibération.

Ce rapport est public et permet d'informer les usagers du service.

Considérant que les communes membres du Syndicat Intercommunal des Eaux de Landal, conformément à l'article L2224-5 du CGCT, doivent prendre acte de la transmission du rapport annuel dudit syndicat, rapport relatif au prix et à la qualité du service public de l'assainissement collectif,

Après présentation de ce rapport, Mme le Maire propose au conseil municipal :

- DE PRENDRE ACTE de la transmission du rapport sur le prix et la qualité du service public d'Assainissement Collectif du SIE de Landal.

Ce dernier sera transmis aux services préfectoraux en même temps que la présente délibération.

Envoyé en préfecture le 09/11/2026
Reçu en préfecture le 09/11/2026
Publié le
ID : 035-213500341-20261104-DE_2026_067-DE

Le Conseil municipal prend acte.

Fait et délibéré le 4 novembre 2026

La présidence de séance,
Christine FAUVEL

La secretaire de séance,
Magali MÉNARD-CORVAISIER